Commune de
Val-de-Ruz

à compléter par la chancellerie

NUMÉRO : M26.001
TH 754529
DÉPOSÉE LE : 27.01.2026
ATTRIBUTION À : TRAVAUX PUBLICS
SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU :
16.02.2026

Lieu et date : Savagnier 08.01.2026

Au nom du ou des groupe/s : VVL

Auteur ou premier signataire : Victor Tschopp

Autres signataires (prénoms, noms) : Cazes Hélène, Charrière Cédric, Comment Nicolas, Debrot Laurent, Douard Romain, Lehmann Raphaël, Oppliger Laurent, Monnard Simon, Ortega Coline, Pessina Yves

Motion

Réfection des routes et qualité de vie

Objectif de la motion :

Afin de ne pas négliger la qualité de vie des usagers de la route, le conseil communal a pour objectif de consacrer 5% du budget de réfection des routes aux aménagements qui ont un impact sur cette qualité de vie.

Développement :

Notre commune est à l'aube de projets qui se mesurent en milliers de mètres carrés de goudron et en millions de francs. Nous avons donc l'opportunité d'orienter nos ambitions pour viser plus que des langues de bitumes qui traversent nos villages. Notre population est variée et nos projets doivent répondre au mieux à leurs besoins divers mais pertinents. Nos concitoyens et concitoyennes ont besoin de pouvoir utiliser leurs rues dans les meilleures dispositions. C'est une ambition qui croise l'inclusion sociale, l'écologie et la sécurité.

La motion est déposée :

- par écrit à la chancellerie ;
- **dans un délai de 20 jours avant une séance du Conseil général.**

Définissons déjà les besoins dont nous parlons ici. Que ce soit les enfants qui se rendent à l'école ou les personnes âgées qui vont faire leurs courses à la boulangerie du coin, il est nécessaire que ces trajets puissent se faire à pied ce qui nécessite des bancs pour se reposer et sociabiliser, des trottoirs adaptés à toutes les mobilités et des ombrages pour supporter les canicules qui enferment les piétons.

La marche est un enjeu majeur pour la qualité de vie de notre commune. La marche est le meilleur moyen d'avoir une activité physique douce et de maintenir la musculature tellement importante pour la santé physique et mentale notamment de nos seniors. (https://doi.org/10.1590/1413-81232015203.09882014)

Les élèves, de plus en plus nombreux dans notre commune, profitent aussi de trajets qui se passent bien pour rassurer leurs parents mais aussi pour être le plus disponibles pour leur apprentissage et leur développement. Les enfants vont et viennent quand il se rendent à leurs activités extrascolaires et lors de leurs vies sociales. Ils ont donc également besoin d'aménagements adaptés.

Quels aménagements sont nécessaires ? Nous laissons le soin au conseil communal et aux commissions concernées de définir le détail de chaque route. La ligne directrice serait cependant de se concentrer sur les bancs publics, les aménagements de modération du trafic, les trottoirs adaptés, les pistes cyclables et la végétation qui lutte contre les îlots de chaleur.

Notre conseil communal nous a rappelé que sans budget, les aspirations de notre population resteront des rêves et des discussions râleuses. Il est donc nécessaire de se poser cette question le plus sérieusement possible. Nous avons donc utilisé les estimations faites lors du projet de réfection de la rue des Esserts, nous avons ensuite transposé ces coûts aux routes qui seront refaites dans les prochaines années. Quelques règles de trois plus tard et en listant les routes concernées (les routes qui sont en zones urbanisées : DP73, DP38, DP31, DP14, DP12, DP42, DP23, DP15, DP4, DP68, DP7, DP9, DP8, DP33/39, DP6/7/9, DP17, DP7, DP32, DP2, DP8, DP73, DP32, DP28) que vous retrouverez dans le rapport (R25.026 - TH 743214), nous arrivons à une grossière estimation de 640'000.- ce qui représente 7.35% du crédit requis.

Considérons cependant que certains tronçons ne se prêtent pas à ces aménagements et pour éviter de se retrouver dans une situation où il faudrait dépenser inutilement de l'argent pour entrer dans l'objectif, le taux retenu est de 5%. En reprenant le même rapport (R25.026 - TH 743214) et en intégrant ces montants dans l'enveloppe du crédit des routes, ce montant ne met pas en danger le programme d'amélioration progressive de l'état des routes.